

Conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 23

OBJET :Subventions aux
associations - 2

Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la Mairie et
que la convocation du Conseil
Municipal avait été faite.

DELIBERATION N°2026- 85**PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire, Didier MEHL

Présents : MM. Didier MEHL, Jean-Lou PAILHES, Christophe MARIJON, Delphine PERROT, André DELEAGE, Bérangère RAMAUX, Jean de BAGLION, Serge VINARD, Sandra AUDIGIER MARSY, Emmanuel CHAILAN, Vincent FARGIER, Aurélie COMTE, Karine LEFEBVRE, Charlotte ROUGIER, Sylvie DUBOIS, Christophe VIGNE, Sophie COLBEAU,**Excusés** : MM, Marie-Jeanne COSSE, Klara HOZNEK, Jérôme FONT, Isabelle LAURENT ROUX, Patrick ROTGER, Marie FARGIER**Procurations** : MM Marie-Jeanne COSSE à Christophe MARIJON, Klara HOZNEK à Jean de BAGLION, Jérôme FONT à Jean-Lou PAILHES, Isabelle LAURENT ROUX à Sandra MARSY AUDIGIER, Patrick ROTGER à Sylvie DUBOIS, Marie FARGIER à Sophie COLBEAU**Absents non excusés** : MM.

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, **Aurélie COMTE** a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le maire rappelle que par délibération en date du 24 juin 2026, le Conseil municipal a attribué la première partie des subventions aux associations pour l'année 2026.

Il expose et donne lecture des tableaux ci-après concernant une attribution complémentaire de subventions aux associations pour l'année 2026, après avis de la Commission Finances du 14 septembre 2026.

Les associations ci-après bénéficieront en 2026 des subventions suivantes :

1/ CATEGORIE SPORTS

Nom Associations	Pour rappel : Subvention 2025 (+subvention exceptionnelle)	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
AS Berg Helvie (convention triennale)	3016	2 540 €	800€
La Boule Amicale (convention triennale)	1 200 (+1 000)	600 €	600 €
TOTAL		3 140 €	1 400 €

2/ CATEGORIE CULTURE

Nom Associations	Pour rappel : Subvention 2025 (+subvention exceptionnelle)	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
TOTAL			

3/ CATEGORIE ACTIONS EDUCATIVES

Nom Associations	Pour rappel : Subvention 2025 (+subvention exceptionnelle)	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
Le Phare	/		1 000 €
TOTAL			1 000 €

4/ CATEGORIE ACTIONS SOLIDAIRES ET LIEN SOCIAL

Nom Associations	Pour rappel : Subvention 2025 (+subvention exceptionnelle)	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
Partage Ardèche Sénégal	500	500 €	
TOTAL		500 €	

5/ CATEGORIE DIVERS

Nom Associations	Pour rappel : Subvention 2025 (+subvention exceptionnelle)	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
Finette autour du monde	/		800 €
TOTAL			800 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** les tableaux présentés par Monsieur le Maire
- **DECIDE** d'attribuer des subventions aux associations pour l'année 2026 selon les tableaux susmentionnés.

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 22 septembre 2026

Didier MEHL
Maire de Villeneuve de Berg

